

Dérogation temporaire au repos dominical - Demande de la Banque Populaire Bourgogne - Franche-Comté - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sollicite une dérogation au repos dominical pour son siège de Besançon, 1, Place de la 1^{ère} Armée Française 25087 Besançon Cedex 9, les 22-23 février et 23 mars 2003 afin d'assurer une bascule informatique en raison du rapprochement de la Banque Populaire de Bourgogne et de la Banque Populaire de Franche-Comté.

La banque ne fera appel qu'à du personnel volontaire.

Nombre d'employés concernés : les 22-23 février 2003 : 3 personnes, les 22 et 23 mars 2003 : 9 personnes.

Les horaires de travail du dimanche seront les suivants : 9 h -12 h et 14 h - 17 h 30.

Le jour de repos hebdomadaire sera pris pendant la semaine.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

«Mme Annie MENETRIER : Simplement pour vous dire que les élus communistes voteront contre car en fait de rapprochement ce serait plutôt une fusion Banque Populaire Bourgogne et Franche-Comté, suppression d'emplois avec derrière des restructurations donc nous pensons que cette entreprise peut faire travailler ses salariés à un autre moment que le dimanche, même si le personnel est bien sûr volontaire.

M. LE MAIRE : Lorsque j'ai lu cela dans la presse, j'ai demandé au Directeur, M. JEANNIN, je crois, de venir me voir et nous en avons discuté. Il m'a précisé qu'en fait, c'est la Banque Populaire de Franche-Comté, du Maconnais et de l'Ain, qu'on appelle la BPFCA, qui a avalé la Banque Populaire de Bourgogne qui est beaucoup plus petite qu'elle mais comme elle l'a avalé, les Dijonnais ont un peu râlé et il a fallu leur donner un certain nombre de gages. Donc le siège théorique de la banque est là-bas mais la direction reste à Besançon et le Directeur Général et ses cadres vont deux jours par semaine à Dijon. Donc il n'y a pas eu de perte d'emplois sur Besançon, au contraire et c'est tellement vrai, qu'ils viennent de racheter des bâtiments pour -et vous le savez certainement- continuer à s'étendre sur le site de Besançon. Mais j'ai quand même conseillé au directeur de la banque de communiquer là-dessus pour que l'on ne pense pas effectivement qu'ils allaient désertier Besançon pour Dijon. Monsieur CHIRIER, vous voulez confirmer ce que je viens de dire ?

M. Alexandre CHIRIER : Non, Monsieur le Maire. Deux choses, je voudrais essayer de lui proposer l'Hôtel des Bains, ça peut les intéresser et je voulais dire à Mme MENETRIER que tout ce qui est excessif est insignifiant. On l'a moins entendue chanter, parler quand il y a eu la moitié des postes supprimés rue du Colonel Fabien, il y a parfois des obligations qui font que... (réactions).

M. LE MAIRE : Monsieur CHIRIER, vous êtes meilleur que ça habituellement. Là vous n'êtes pas bon, honnêtement !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillers votant contre, décide de se prononcer favorablement sur cette demande.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.